

## HOCKEY (18.9)

Les règlements de Hockey Canada s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

### Dispositions spéciales

Hockey Canada (HC) détermine les règles régissant la discipline du hockey, mais certaines modifications décrites dans le Manuel de l'ASINB ont préséance sur celles-ci.

### Modifications

1. Tous les membres du personnel d'entraînement des équipes de hockey de l'ASINB doivent être certifiés par l'ASINB et doivent porter un casque homologué CSA au cours des pratiques sur la glace à des fins d'assurance.
2. Les dates suivantes s'appliquent en ce qui concerne le hockey des écoles secondaires :

**le 20 septembre:** début des essais (tous les joueurs doivent avoir signé le formulaire de décharge de responsabilité avant les essais).

**le 15 octobre:** date limite d'inscription ou de retrait de hockey avec l'ASINB.

**le 20 octobre:** les équipes peuvent commencer à jouer des matchs/tournois hors concours, qui seront comptabilisés dans le nombre limite de matchs.

**le 1 novembre:** Date limite pour tous les membres du personnel de banc / de l'équipe doivent suivre le cours de certification Respect et Sport (ou Dis-le) et l'entraîneur en chef doit suivre le cours Sécurité Université du hockey (expire après 5 ans). Si les membres du personnel de l'équipe ne sont pas certifiés avant le 15 décembre, ils ne pourront agir à titre d'entraîneurs avant d'avoir suivi, et réussi, ces cours.

**le 10 novembre** ou du deuxième vendredi de novembre, selon la première des deux dates: début des matchs de saison (aucune équipe qui participe à un championnat provincial pour un sport d'automne n'est forcée de jouer le 10 novembre).

**le 15 novembre:** date limite pour la présentation du Formulaire d'inscription d'équipes (en ligne) à travers le Registre de Hockey Canada (RHC). Tous les noms du personnel de banc et conseillers scolaires doivent être soumis à travers du système en ligne de l'ASINB.

**le 15 janvier:** date limite pour ajouter un joueur associé avec HNB.

**le 1<sup>er</sup> février:** date limite pour les ajouts à la liste des joueurs

Les écoles seront autorisées à jouer dans un jamboree pilote avec les directives suivantes:

- a) Maximum de trois (3) parties de 20 minutes avant le 20 octobre et compte pour une partie hors-concours.
- b) Assurez-vous que les consignes dans les Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique du Nouveau-Brunswick sont respectées.

**Nombre de parties allouées:** une équipe aura droit à un maximum de 40 parties (y compris les matchs hors-concours, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des championnats régionaux et provinciaux ne seront pas comptées parmi les 40 parties allouées. \*Le nombre de parties garanties par équipe dans un tournoi sera compté parmi les parties allouées pour la saison.

Si les éliminatoires prennent la forme d'un « meilleur de trois », deux des matchs sont comptabilisés dans le nombre limite; dans le cas d'un « meilleur de cinq », trois des matchs sont comptabilisés.

Les éliminatoires de ligue pour les filles et les garçons doivent être terminées au plus tard le dimanche avant les championnats régionaux. Les championnats provinciaux auront lieu une semaine après.

3. Les équipes auront droit à 20 joueurs habillés par partie, dont deux gardiens de but.
4. L'association entre l'ASINB et Hockey Nouveau-Brunswick sera comme suit:
  - Filles – ASINB peut s'associer avec les équipes suivantes de HNB: Féminin (U15 A, U15 AA, U15 AAA, U18 A, U18 AA, U18 AAA) et U15 C, U15 B, U15 A, U15 AA, U18 C, U18 A, U18 AA.
  - Filles – Les équipes féminines de HNB: (U13 A, U13 AA, U15 A, U15 AA, U15 AAA, U18 A, U18 AA) et U13 C, U13 B, U13 A, U13 AA, U15 C, U15 B, U15 A et U15 AA pourrait s'associer avec l'ASINB.
  - Garçons – ASINB peut s'associer avec Junior C, Junior B, Junior A et U18 Majeur AAA.
  - Garçons – U15 AA, U15 A, U15 B, U15 C, U16 AAA, U18 AA, U18 A, U18 B et U18 C pourrait s'associer avec l'ASINB.

Les joueurs pourront s'associer à une équipe pour un maximum de dix parties et exclues les tournois et les parties hors-concours. Les règlements de l'association respecteront les règlements

de Hockey Canada (Règlement E) et les lignes directrices de HNB.

Les joueurs associés utilisés par une équipe dans un match doivent être désignés dans le rapport de match officiel par le symbole **JA** après leur nom à l'alignement de l'équipe.

Si un joueur est inscrit avec Hockey Canada / USA Seniors, Juniors, U18 Majeurs AAA (à l'exception de la procédure à l'association) le 1<sup>er</sup> décembre ou plus tard, il devient inadmissible au programme de hockey de l'ASINB pour le reste de la saison.

5. Les procédures d'inscription sont les suivantes : Chaque école secondaire s'inscrira auprès de l'ASINB et doit soumettre le formulaire inscription d'équipe en ligne en utilisant le RHC avant le premier match de ligue de l'équipe, mais pas plus tard que minuit le 15 novembre. Avant les essais, tous les joueurs doivent avoir signé la fiche de décharge de responsabilité, qui peuvent être trouvés en ligne. La fiche de décharge de responsabilité et d'abandon de recours d'un joueur âgé de moins de 18 ans au moment de l'inscription ne sera pas valide à moins d'être contresignée par son parent ou son tuteur. Le directeur de l'école doit conserver les fiches de décharge de responsabilité et d'abandon de recours en dossier. L'ASINB facturera chaque école pour les frais de participation. L'école doit envoyer un chèque payable à l'ASINB pour couvrir les frais d'inscription et d'assurances de l'équipe.
6. Chaque équipe DOIT être accompagnée d'un conseiller ou membre du personnel désigné lors des matchs à domicile et sont encouragés pour les éliminatoires, tournois régionaux et championnats. Le nom de ce conseiller doit être indiqué en utilisant le système en ligne de l'ASINB avant le 15 novembre.
7. L'ASINB aura uniquement recours aux officiels du conseil des officiels de hockey de HNB pour arbitrer ses matchs. Pour tous les matchs de l'ASINB, on utilisera quatre officiels pour le hockey masculin et trois officiels pour le hockey féminin. Si on ne réussit pas à avoir le nombre approprié d'officiels pour les matchs hors concours, l'ASINB doit donner son approbation après consultation avec l'AOHNB. Les juges de but ne seront pas utilisés pour aucun match éliminatoires, tournois régionaux et championnats de l'ASINB. Si les ligues acceptent d'utiliser des juges de but, ils doivent être certifiés.
8. Temps d'arrêt: chaque équipe a droit à un temps d'arrêt de 30 sec. par période (incluant temps supplémentaire). Seuls le capitaine, le capitaine adjoint ou l'entraîneur peuvent demander un temps d'arrêt, et ce auprès de l'arbitre. L'arbitre ne peut refuser une telle demande.
9. Équipement de protection : durant tous les matchs et toutes les périodes de réchauffement et d'entraînement, le port d'un casque et d'un masque homologués CSA, ainsi que d'un protège-gorge BNQ, est obligatoire pour tous les joueurs et gardiens de but. Tous les gardiens de but doivent porter un protège-gorge attaché à leur masque. Une pénalité de 10 minutes d'inconduite sera imposée à ceux qui ne suivent pas cette règle.
10. *Dégagement interdit – Une équipe qui procède à un dégagement interdit n'est pas autorisée à remplacer un joueur avant la mise en jeu qui en résulte. Si l'équipe fautive décide d'utiliser son temps mort à cet arrêt du jeu, elle n'est toujours pas autorisée à remplacer un joueur. Toutefois, une équipe peut être autorisée à effectuer un remplacement si un gardien de but a été remplacé par un attaquant supplémentaire, si un joueur est blessé ou si une pénalité a été imposée, ce qui entraîne une inégalité numérique.*
11. L'entraîneur ou le gérant doit soumettre toutes les feuilles de match au coordonnateur de sa ligue.
12. La durée des parties de hockey masculin sera de trois périodes de 20 minutes à temps arrêté. Les parties de hockey féminin seront de trois périodes de 15 minutes\* à temps arrêté. \* Dans les ligues où c'est possible et peut jouer jusqu'à 18 minutes (qui doivent être déterminés au début de la saison).
13. Prolongations : Si une ligue choisit de jouer les prolongations pour les matchs, la ligue sera comme suit : une période de prolongation de cinq minutes opposant trois joueurs par équipe, suivi par un tire de barrage avec trois joueurs. Aucun joueur ne peut tirer deux fois avant que tous les joueurs (à l'exception des gardiens) de l'alignement n'aient participé au tire de barrage. Le gagnant recevra deux (2) points et le non-gagnant recevra un (1) point. Lors des régionales et les séries éliminatoires, les prolongations se dérouleront conformément aux règles de Hockey Canada. (Les filles auront une période de 15 minutes.)
14. L'ASINB recommande un minimum de 11 joueurs habillés, y compris le gardien de but.
15. Règle de clémence - Le temps continuera à s'écouler dans les 10 dernières minutes du jeu quand il y a une avance de 6 buts, mais si les deux entraîneurs sont d'accord, ils peuvent jouer le reste de la partie pour lequel le pointage final compte.

16. Politique relative aux exigences et à l'examen des vidéos pour le hockey masculin

- Les deux équipes seront responsables d'enregistrer le match à partir de deux angles différents.
- Si des incidents majeurs surviennent durant le match enregistré, la vidéo doit être conservée pendant cinq jours.
- Sur demande de l'ASINB, les deux équipes doivent soumettre des clips des incidents majeurs dans les 24 heures suivant le match afin d'offrir deux angles de jeu.
- Les extraits soumis doivent inclure uniquement les infractions qui ont donné lieu à 'incident majeur'.
- L'ASINB déterminera si la vidéo mérite un examen plus approfondi par la NBHOA.
- Les décisions prises dans le cadre du processus d'examen de la vidéo n'auront aucune incidence sur le match disputé, mais d'autres suspensions pourraient être imposées.
- Toutes les décisions prises dans le cadre du processus d'examen de la vidéo sont définitives et sans appel.
- Les vidéos peuvent être remises à la NBHOA et pourraient servir aux fins de formation ou de perfectionnement.

### Régionales et provinciales

L'équipe classée au premier rang est l'équipe locale. Si les deux équipes au premier rang ou les deux équipes au deuxième rang s'affrontent, l'équipe de la région hôte est l'équipe locale.

**Format régionaux** - Pour être déterminé par chaque coordonnateur de la ligue et approuvé par l'ASINB. Pour les régions où l'on joue selon le format meilleur de 3, nous recommandons que le premier match de la série soit joué le mardi précédent la fin de semaine du championnat régional.

**Format des séries éliminatoires provinciales** - Les champions l'ASINB seront déterminés par un tournoi à la ronde auquel participeront les équipes en première et deuxième position de chaque région.

	Garçons	Filles	Horaire et temps recommandés Équipe visiteur c. Équipe domicile
vendredi	16 h	17 h	région hôte 2 c. région visiteuse 1
	19 h	19 h	région visiteuse 2 c. région hôte 1
samedi	9 h	10 h	région visiteuse 2 c. région visiteuse 1
	12 h	12 h	région hôte 2 c. région hôte 1
	17 h	17 h	région visiteuse 2 c. région hôte 2
	20 h	20 h	région visiteuse 1 c. région hôte 1
dimanche	13 h	13 h	Match de championnat

### Parties jouées pendant le congé de mars

Chaque ligue décidera si ses équipes joueront pendant le congé de mars et la décision sera prise avant la distribution du calendrier des matchs.

### Responsabilités des ligues de conférence

Les ligues DOIVENT déclarer les deux en têtes de la série au plus tard le dimanche avant les championnats régionaux, à défaut de quoi ce sera le directeur général qui déclarera les deux têtes de série de la saison régulière comme étant les représentantes de la conférence qui accéderont aux éliminatoires provinciales.

### Obligations financières envers l'ASINB

L'ASINB déterminera les droits d'entrée pour les championnats régionaux et provinciaux de hockey de l'ASINB. Les prix des billets des tournois régionaux et provinciaux par session - \$ 6 / adultes , 4 \$ / étudiants (13 ans et plus), 20 \$ laissez-passer du tournoi / adulte. Une session se compose de deux matchs (vendredi, samedi matin , samedi soir , la finale de dimanche) Les laissez-passer scolaires ne donnent pas accès aux championnats régionaux ou provinciaux de hockey de l'ASINB.

Le rapport financier de l'ASINB doit être envoyé avant le **15 avril** de chaque année, à défaut de quoi une amende de **1 000 \$** sera imposée.

### Certification des entraîneurs

Tous les entraîneurs-chefs doivent obtenir au moins la certification Développement 1 avant le 15 décembre. Tous les entraîneurs doivent avoir suivi le cours Entraineur 2 de Hockey Canada **avant** le début de la saison de hockey et ils ne seront pas autorisés à accompagner l'équipe durant le match à moins d'être certifiés. Un membre du personnel de chaque équipe **doit** aussi avoir réussi le cours sur la sécurité offert en ligne par l'Université du hockey, avant le 15 décembre, sinon l'équipe sera inadmissible aux matchs, séances d'entraînement et activités sanctionnées. Tous les

bénévoles doivent suivre le cours en ligne Respect dans le sport et se soumettre à une vérification de leur casier judiciaire. La réussite du cours « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » est obligatoire pour tous les membres du personnel d'entraîneurs inscrits, avant le début de la saison (prière de consulter la R.F. 13).

### Procédures de sanction

Toute école doit recevoir l'approbation de l'ASINB pour jouer contre des équipes qui ne sont pas membres de l'ASINB. Toutes les écoles doivent remettre leur calendrier au bureau de l'ASINB. **L'article 3 des règlements administratifs** de l'ASINB indique clairement les procédures à suivre pour obtenir une sanction. Le site web de Hockey de l'ASINB contient un **formulaire spécial pour la sanction** d'activités de hockey.

Les écoles qui participent à des tournois internationaux contre des écoles non membres doivent payer des frais de sanction de 50 \$ et présenter les feuilles de match de toutes les parties qu'elles ont disputées au bureau de l'ASINB immédiatement après le tournoi.

**On rappelle aux écoles qu'elles doivent obtenir une sanction de l'ASINB avant de planifier des matchs ou des tournois hors-concours.**

### Tournois des membres de l'ASINB

Tous les tournois d'exhibitions auxquels participent les écoles de l'ASINB doivent être inscrits auprès du bureau de l'ASINB trois (3) semaines avant la date du tournoi. Le coordonnateur ou le président de la ligue de l'équipe hôte doit aussi en être informé. Les directeurs de tournoi doivent envoyer des copies de toutes les feuilles de match du tournoi au coordonnateur de la ligue de la conférence hôte. Chaque équipe participante doit envoyer sa feuille de match à son coordonnateur de ligue de hockey. Les écoles qui ne respectent pas cette règle pourraient se voir imposer une amende et toute autre pénalité jugée appropriée par le conseil de direction. L'ASINB ne sanctionnera pas les tournois qui ne sont pas inscrits avant la date limite.

### Frais de participation (Facturé par l'ASINB)

70 \$ par joueur; 30 \$ par entraîneur et autres personnels sur le banc.

Des frais de retard de 100 \$, plus un montant par joueur pour les frais de participations, sont exigés pour tout joueur ajouté à la liste des joueurs après la date limite. Les ajouts peuvent être faits au plus tard le 1er février en communiquant avec le bureau de l'ASINB.

\* En cas de circonstances exceptionnelles (p. ex., blessures au gardien de but), on tiendra compte des éléments particuliers.

**Règlements relatifs aux suspensions** - Les règlements de Hockey Canada sont en vigueur pour tous les matchs, sauf en ce qui concerne les règlements suivants :

1. Une copie de tout avis de suspension doit être envoyée au directeur général de l'ASINB, commissaire de hockey, directeur athlétique de l'école, direction de l'école, coordonnateurs de hockey masculin ou féminin, président de la conférence de l'ASINB et HNB
2. Un membre de l'équipe ou du personnel retiré d'une partie à la suite d'une mesure disciplinaire sera suspendu pour le reste de la partie et pour la prochaine partie à l'horaire (régional, provincial, hors-concours ou de ligue). Si une suspension / l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur expulsé est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours. Toute mesure disciplinaire supplémentaire doit être imposée par le comité disciplinaire de la conférence ou le comité exécutif. Tout personnel d'équipe qui écope d'une suspension ne peut participer à aucun match joué (de la ligue, éliminatoire, hors concours ou d'un tournoi) dans quelque rôle que ce soit (p. ex. entraîner, arbitrer, jouer, etc.) jusqu'à la fin que la suspension ait été servie au hockey. Si toutes les suspensions ne sont pas entièrement purgées au hockey\*, les suspensions non purgées devront être purgées au prochain sport de l'ASINB. \*La directrice générale, le président et le commissaire du hockey de l'ASINB assureront en revue les suspensions restantes à la fin de la saison pour déterminer comment elles sont purgées. Pour pouvoir purger les suspensions restantes dans le prochain sport de l'ASINB, les athlètes devront avoir fait partie du sport de l'ASINB l'année précédente. Les athlètes et les entraîneurs peuvent pratiquer jusqu'à ce que la suspension ait été purgée. Il est impossible d'ajouter des compétitions supplémentaires au calendrier d'une équipe avant la fin de la suspension. Un membre de l'équipe ou du personnel ne peut participer/communiquer avec son équipe avant une partie / un match, entre les périodes, à mi-temps ni après une partie pendant sa suspension. Un tel comportement entraînera une suspension supplémentaire de l'entraîneur. Si un entraîneur est expulsé d'une

rencontre et qu'un entraîneur adjoint ou un représentant désigné de l'école ne peut prendre sa place, l'épreuve se termine et l'adversaire gagne par défaut.

3. **Échauffements** – Les actions ci-dessous se traduiront par une pénalité d'inconduite de 10 minutes pour le joueur fautif. Si une équipe se voit imposer trois pénalités d'inconduite, son entraîneur encourra une pénalité de match pour inconduite.

- a) Omettre de porter un protège-cou.
- b) Porter un casque protecteur sans attacher solidement la mentonnière ou le masque facial.
- c) Lancer intentionnellement la rondelle de l'autre côté de la ligne de centre.
- d) Joueur ou gardien de but qui touche la ligne de centre
- e) Joueur qui reste sur la glace après l'expiration de la période d'échauffement de 15 minutes.

Deux joueurs par équipe sont autorisés à ramasser les rondelles sans recevoir la pénalité d'inconduite de 10 minutes.

4. La règle de jeu 28 f. de Hockey Canada (infraction avec bâton) s'applique au hockey de l'ASINB. Trois infractions avec bâton durant un même match donnent lieu à une expulsion du match. Aux fins du présent règlement, les cinq punitions pour infraction avec bâton sont : Bâton élevé, double échec, cingler, darder, frapper avec le bout de bâton.

5. Tout joueur accumulant 4 pénalités mineures dans la même partie recevra une expulsion d'une partie.

6. Une suspension d'une partie sera imposée pour toute punition de 10 minutes pour inconduite, accordée après la fin d'une partie.

7. Tous les entraîneurs de l'équipe locale DOIVENT envoyer les feuilles de matchs (lisibles et signées par les officiels) au coordonnateur du hockey dans un délai de 24 heures ou la prochaine journée d'école au plus tard, à défaut de quoi des frais administratifs de 25 \$ par feuille de match seront exigés et restent avec chaque conférence.

8. Les suspensions sont imposées par le coordonnateur de ligue pour les matchs des équipes de sa propre ligue et les tournois dans leur conférence.

9. Toutes les suspensions commencent immédiatement et s'appliquent à la prochaine partie sanctionnée par l'ASINB qui est déjà prévue à l'horaire: parties hors-concours, de ligue, tournois et éliminatoires.

10. Le nom des joueurs et des représentants de l'équipe qui ont été suspendus doit être inscrit à la feuille de match pour toutes les parties disputées pendant la période de suspension.

11. L'ASINB appliquera toutes les suspensions imposées par HNB.

12. Le système de retrait sur prises suivant sera mis en place au début de chaque saison de hockey et sera examiné au cas par cas.

⇒ 1<sup>re</sup> prise – L'équipe a un total de 20 suspensions de match :

- Le représentant du personnel scolaire doit assister à tous les matchs.
- Tous les membres du personnel d'équipe doivent suivre de nouveau le cours « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » dans les 72 heures suivant la réception de l'avis de première infraction.
- Tous les athlètes et entraîneurs doivent revoir et signer leur code d'esprit sportif respectif dans les 72 heures suivant la réception de l'avis de première infraction.

⇒ 2<sup>re</sup> prise – L'équipe a un total de 30 suspensions de match :

- Le représentant du personnel scolaire doit toujours être près du banc.
- Tous les membres du personnel d'équipe doivent suivre de nouveau le cours « Respect dans le sport » de HNB dans les 72 heures suivant la réception de l'avis de deuxième infraction.
- L'équipe est mise en probation.
- Une garantie de bonne conduite de 750 \$ doit parvenir au bureau de l'ASINB dans les sept jours suivant la réception de l'avis de deuxième infraction.
- Tout dépendant des antécédents de l'équipe, d'autres suspensions pourraient être imposées aux joueurs et aux entraîneurs.

⇒ 3<sup>re</sup> prise – L'équipe a un total de 40 suspensions de match :

- Perte de la garantie de bonne conduite.
- L'équipe n'est plus admissible.
- Les entraîneurs ou les joueurs (ou les deux) pourraient être suspendus pour la saison à venir.

No. RÈGLEMENT HC	Infraction	1ère infraction	2ème infraction	3ème infraction
<u>4.7</u>	3 <sup>e</sup> punition de 10 minutes pour inconduite - saison	1 match	Doubles à chaque subséquente; 4e=2 matchs, 5e=4 matchs, 6e=8 matchs, etc.	
<u>4.7 C</u>	2e inconduite dans le même match	1 match		
<u>4.8 C</u>	Extrême inconduite – 10 dernières minutes		1 match	
<u>7.2 B</u>	<b>Donner de la bande</b>	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>7.3 B</u>	<b>Mise en échec corporelle</b>	<i>2 matchs</i>	<i>4 matchs</i>	<i>Indéfini</i>
<u>7.4 B</u>	<b>Assaut</b>	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>7.4 B</u>	Assaut un gardien de but	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>7.5 B</u>	<b>Mise en échec par derrière (5m + EI)</b>	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>7.5 B</u>	<b>Mise en échec par derrière (match sans mise en échec)</b>	4 matchs	8 matchs	Indéfini
<u>7.6 B</u>	<b>Contact à la tête</b>	<i>2 matchs</i>	<i>4 matchs</i>	<i>Indéfini</i>
<u>7.8 B</u>	<b>Coup de genou</b>	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>7.9 B</u>	<b>Rudesse</b>	<i>2 matchs</i>	<i>4 matchs</i>	<i>Indéfini</i>
<u>8.1 B</u>	<b>Retenir</b>	1 match		
<u>8.2 B</u>	<b>Accrocher</b>	1 match		
<u>8.3/8.4/ 8.5 B</u>	<b>Interférence / Protection du gardien de but</b>	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>8.6 B</u>	<b>Faire trébucher</b>		1 match	
<u>8.7 B</u>	<b>Frapper en bas des genoux</b>	<i>2 matchs</i>	<i>4 matchs</i>	<i>Indéfini</i>
<u>9.2 B</u>	<b>Double échec</b>	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>9.3 B</u>	<b>Coût de bâton</b>	2 matchs	4 matchs	Indéfini
	Tout joueur recevant 2 pénalités dans la même saison, pour l'une des infractions* = 1re infraction; 3 pénalités = 2e infraction.	3 matchs		Indéfini
	Toute équipe qui reçoit 2 ou plusieurs pénalités dans la même partie, pour l'une des infractions*, l'entraîneur reçoit la 1ère infraction; la 2e violation l'entraîneur recevra la 2ème infraction et la 3e violation, l'entraîneur recevra la 3ème infraction. Les coordonnateurs doivent consulter avec le commissaire de hockey avant de donner des suspensions aux entraîneurs. On pourrait demander à l'entraîneur de suivre d'autres cours de formation.	2 matchs	4 matchs	Indéfini
<u>10.5 B</u>	<b>Lancer / tirer un bâton / objet</b>	<i>2 matchs</i>	<i>4 matchs</i>	<i>Indéfini</i>
No. RÈGLEMENT HC	Infraction	1ère infraction	2ème infraction	3ème infraction
<u>4.9 B</u>	* Inconduite grossière - 10 dernières minutes		<i>1 match supplémentaire</i>	
<u>7.1 B</u>	* Tirer les cheveux ou saisir le protecteur facial	3 matchs	6 matchs	Indéfini
<u>7.1 C</u>	* <b>Tentative de blesser ou blessure délibérée</b> <b>Punition de match</b>		Indéfini, jusqu'à nouvel avis	
	En plus de la suspension minimale, tout joueur ayant accumulé 2 punitions de match dans une même saison pour l'une des infractions* .	6 matchs		
	Tout joueur ayant reçu 3 punitions de match pour pour l'une des infractions* .		Indéfini, jusqu'à nouvel avis	
<u>7.2 C</u>	* <b>Donner de la bande - Punition de match</b>		Indéfini, jusqu'à nouvel avis	
<u>7.3 C</u>	* <b>Mise en échec corporelle - Punition de match</b>		Indéfini, jusqu'à nouvel avis	
<u>7.4 C</u>	* <b>Assaut – Punition de match</b>		Indéfini, jusqu'à nouvel avis	
<u>7.5 C</u>	* <b>Mise en échec par derrière - Punition de match</b>		Indéfini, jusqu'à nouvel avis	
<u>7.6 C</u>	* <b>Contact à la tête – (Punition de match)</b>		Indéfini, jusqu'à nouvel avis	

Normes disciplinaires minimales au cours des 5 ans d'admissibilité		Suspension majeure cumulative		
No. RÈGLEMENT HC	Infraction	1ère infraction	2ème infraction	3ème infraction
<u><b>7.8 C</b></u>	* Coup de genou – Punitio de match	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>7.9 C</b></u>	* <b>Rudesse - Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>7.10</b></u>	* Baitaille	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>7.10 E</b></u>	* Joueur(s) 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> lors d'une bataille	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>7.10 E</b></u>	* Deuxième bataille - même arrêt de jeu	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>7.10 F</b></u>	* Baitaille avec un official d'équipe (Inconduite grossière)	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
	Tout entraîneur dont l'équipe est impliquée dans deux ou plusieurs batailles, lors d'un même match.	1 match (2 matchs lors des 10 dernières)	3 matchs (4 matchs lors des 10 dernières)	Indéfini
<u><b>7.11</b></u>	L'instigateur ou l'agresseur dans une bataille	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
	L'entraîneur d'une équipe dont le joueur est puni pour une 3 <sup>e</sup>	3 matchs		
<u><b>8.3/8.4/8.5 C</b></u>	* <b>Interférence - Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>8.8 C</b></u>	* <b>Pied de balayage - Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>9.1 C</b></u>	* <b>Six-pouces - Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>9.2 C</b></u>	* <b>Double échec - Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>9.3 C</b></u>	* <b>Coût de baton - Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>9.4 C</b></u>	* <b>Darder - Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>10.4 E</b></u>	* Quitter le banc / le banc de punition pour participer à (ou pendant) une bataille	5 matchs	Indéfini	
	L'entraîneur de l'équipe dont le joueur est puni pour avoir été le premier à quitter le banc des joueurs ou le banc de punition pendant une bataille ou pour commencer une bataille.	4 matchs		
	* Tout joueur qui quitte le banc pendant une bataille qui a reçu une punition majeure ou d'inconduite recevra automatiquement une punition d'extrême inconduite.	4 matchs	Indéfini	
	L'entraîneur, dont le joueur a quitté le banc des joueurs ou le banc des punitions durant une bataille, et reçoit une punition	3 matchs		
	L'entraîneur dont le joueur a quitté le banc des joueurs ou le banc de punition, mais n'a pas identifié comme le premier à	2 matchs		
	Officiel d'équipe qui va sur la glace – Extrême inconduite	3 matchs		
	Punitio de mauvaise conduite sera imposée à l'entraîneur qui ne parvient pas à tenir le banc à la fin d'un match pendant que des punitions sont appelées	1 match	2 matchs	Indéfini
<u><b>10.5 C</b></u>	<b>Lancer / tirer un bâton / objet</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<b>MALTRAITANCE</b>				
<u><b>11.1 E</b></u>	* Conduite antisportive - Joueur (extrême inconduite seulement)	2 matchs	3 matchs	Indéfini
	* Conduite antisportive - <b>Entraîneur/Personnel de banc</b> (extrême inconduite seulement)	<u>4 matchs</u>	<u>8 matchs</u>	Indéfini
	<u>Après 2 punitions d'extrême inconduite en application de la règle 11.1 au cours d'une saison</u>	<u>4 matchs</u>	<u>3e = Indéfini</u>	
<u><b>11.2 E</b></u>	* <b>Comportement irrespectueux et abusif</b> - Joueurs	<u>4 matchs</u>	6 matchs	Indéfini
<u><b>11.2 E</b></u>	* <b>Comportement irrespectueux et abusif</b> – Entraîneur / Personnel de banc (extrême inconduite seulement)	<u>6 matchs</u>	10 matchs	Indéfini
	<u>Après 2 punitions d'extrême inconduite en application de la règle 11.2 au cours d'une saison</u>	<u>6 matchs</u>	<u>3e = Indéfini</u>	
<u><b>11.2 F</b></u>	* <b>Comportement irrespectueux et abusif- Inconduite grossière</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>11.3 C</b></u>	* <b>Cracher – Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>11.4</b></u>	* Inconduite grossière – Motifs discriminatoires	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		
<u><b>11.5 B/C</b></u>	* <b>Aggression physique des officiels – Punitio de match</b>	<u>Indéfini, jusqu'à nouvel avis</u>		